

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 25 ; de présents = 21 ; de votants = 25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 15/06/2023

Date de publication : 22/06/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRE, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Marie-Laure MICHEL (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GÉA), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRE), Jean-Yves ANGER (pouvoir à Jean-Luc ALLORY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc ALLORY



AFFAIRE 2023.039 : CREATIONS D'EMPLOI ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.311-1, L.313-1, L.313-3 et L.332-14,

Compte tenu de :

- la création d'un emploi permanent de référent pour l'entretien des locaux
- la création d'un emploi permanent d'agent des services techniques, auparavant occupé par un agent en contrat aidé.
- le remplacement d'une ATSEM partie à la retraite
- le renouvellement du contrat aidé d'un animateur
- le renouvellement d'un CDD de droit public pour occuper des fonctions d'agent d'animation et d'entretien des locaux
- l'avancement de grade d'un agent administratif

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

CREE un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet pour occuper les fonctions de référent d'entretien des locaux, correspondant à la mutation définitive au sein de la collectivité de l'agent déjà en poste.

CREE un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet pour occuper les fonctions d'agent des services techniques, correspondant à la stagiairisation d'un agent en poste en fin de contrat aidé.

CREE un emploi non permanent d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps complet.

CREE un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^e classe, correspondant à l'avancement de grade d'un agent.

RENOUVELLE un emploi non permanent en CDD de droit public à temps complet, pour une durée de 12 mois, pour occuper les fonctions d'agent d'animation et d'entretien des locaux,

RENOUVELLE un contrat Parcours Emploi Compétences à 30/35^{ème}, pour une durée de 13 mois, pour occuper les fonctions d'agent d'animation.

SUPPRIME un emploi permanent d'adjoint administratif.

Publié le 30 juin 2023

complet.

ADOPTÉ le tableau des effectifs mis à jour à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
 Reçu en préfecture le 28/06/2023
 Affiché le
 ID : 022-212202592-20230622-2023_039-DE

		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail
Directeur général des services	A	1	1	1		1
Filière Administrative						
Rédacteur principal de 1 ^e classe	B	1	1	1		1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	1		1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	2		2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1		1	0.8
Filière Technique						
Ingénieur principal	A	1	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1		1
Agent de maîtrise	C	1	1	1		1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	9	8	8	0	8
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	2	0	2
Adjoint technique	C	6	6	6		6
Filière médico-sociale						
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	1		1
Filière Culturelle						
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	1		1
Filière Animation						
Adjoint d'animation principal de 1 ^e classe	C	1	1		1	0.8

Adjoint d'animation	C	2	2	2		
TOTAL		31	30	28	2	29.6

Emploi ou grade	Motif du contrat	catégorie	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps travail en ETP
Services enfance-jeunesse					
Responsable enfance-jeunesse	Contrat de projet	B	1		1
Direction ALSH	Contrat de projet	C	1		1
Adjoint d'animation	Contrat PEC	C		1	0.85
Adjoint d'animation	CDI	C	1		1
Adjoint d'animation	CDD	C		3	1.85
AESH	CDD	C		1	0.07
Services techniques					
Adjoint technique	Apprenti	C	1		1
Services scolaires					
agent spécialisé des écoles principal de 2ème classe	cdd	C	1		1

Service Hygiène- Restaurant scolaire					
Adjoint technique	CDD	C	1		1
TOTAL	<i>11 agents</i>		6	5	8.77

Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail en ETP
43	41	34	7	38.37

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

